

Annuaire suisse de politique de développement

| 2006 |

IUED

Faits et statistiques

IUED



IUED Genève

institut universitaire
graduate institute
d'études du développement
of development studies

| Vol. 25 N° 1 |

Table des matières

Introduction : Politique de développement – Au-delà des effets d’annonce XIII

1^{re} partie : Faits

1. Politique extérieure

1.1. La Suisse et l’ONU	3
1.1.1. Rapport du secrétaire général sur la réforme de l’ONU	
1.1.2. La Suisse et la réforme de l’ONU	
1.1.3. Sommet mondial 2005	
1.1.4. La politique d’accueil de la Suisse	
1.1.5. La contribution suisse aux opérations de maintien de la paix de l’ONU	
1.2. Relations de la Suisse avec l’Union européenne	9
1.3. Orientation et éléments de la politique extérieure de la Suisse	11
1.4. La politique de la Suisse concernant le Kosovo	11
1.5. Programme de recherche sur les relations entre la Suisse et l’Afrique du Sud	12

2. Coopération avec les pays en développement

2.1. Objectifs du Millénaire pour le développement, 2005 – Bilan intermédiaire	15
2.1.1. Les OMD – Engagement politique et outil d’évaluation technique	
2.1.2. Sommet du Millénaire +5, bilan intermédiaire de la mise en œuvre des OMD	
2.1.3. OMD – Position de la Suisse et rapports du Conseil fédéral	
2.2. Examen de la coopération suisse par le CAD, 2005	24
2.2.1. Mémoire de la Suisse au CAD, 2004	
2.2.2. Rapport de l’examen de la Suisse par le CAD	
2.3. Coopération au développement de la Suisse en 2005	28
2.3.1. Signature par la Suisse de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide du CAD	
2.3.2. Sondage d’opinion sur la coopération au développement	
2.3.3. 2005 : Années de l’ONU du microcrédit et du sport et du développement	
2.4. Volume de l’APD des pays du CAD et de la Suisse	29
2.4.1. APD fournie par l’ensemble des membres du Comité d’aide au développement	
2.4.2. Aide publique et privée au développement fournie par la Suisse	
2.5. Coopération de la DDC en faveur des pays du Sud	33
2.5.1. Répartition géographique et par secteurs de l’aide bilatérale en 2004	
2.6. Mesures de politique économique et commerciale du seco	34
2.6.1. Répartition géographique et par instruments de l’aide bilatérale en 2004	
2.7. Coopération multilatérale	36
2.7.1. Stratégie multilatérale conjointe de la DDC et du seco	
2.7.2. Versements multilatéraux de la Suisse en 2004	

3. Coopération avec les pays d'Europe de l'Est et de la CEI

3.1. Objets soumis au Parlement : nouvelle loi et nouveau crédit-cadre	39
3.1.1. Débat au Parlement	
3.2. Contribution de la Suisse à la réduction des disparités économiques et sociales au sein de l'Union européenne élargie	40
3.3. Versements d'aide bilatérale à l'Est de la DDC et du seco en 2004	42
3.3.1. Secteurs d'intervention de la DDC et du seco	
3.3.2. Pays prioritaires	

4. Aide humanitaire

4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)	48
4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004	49
4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004	
4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004	
4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005	51
4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)	
4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?	
4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)	57
4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	58

5. Politique économique extérieure

5.1. Grandes orientations de la politique économique extérieure	61
5.1.1. Orientation stratégique de la politique économique extérieure	
5.2. Accords économiques bilatéraux	64
5.2.1. Accords de promotion des investissements et conventions de double imposition	
5.2.2. Accords de libre-échange	
5.3. Promotion des exportations	68
5.4. Garantie contre les risques à l'exportation (GRE)	69
5.4.1. La GRE en chiffres	
5.4.2. Révision de la loi sur la GRE	
5.5. Contrôle des exportations d'armes et de biens à double usage (civil ou militaire)	72
5.5.1. Les exportations d'armes 2004 en chiffres	
5.5.2. Exportation de matériel militaire « surplus de l'armée suisse »	
5.5.3. Collaboration militaire avec Israël	
5.5.4. Biens à double usage (civil ou militaire)	
5.6. Mesures d'embargo	75
5.6.1. Pétrole contre nourriture	

6. Commerce mondial	
6.1. Evolution des relations commerciales	79
6.1.1. Commerce mondial des marchandises par régions	
6.2. Le cas des textiles	82
6.2.1. Guerre commerciale annoncée	
6.2.2. Arrivée de la Chine	
6.3. Organisation mondiale du commerce (OMC)	84
6.3.1. L'année 2005: état des négociations	
6.3.2. Les dix ans de l'OMC	
6.4. Conférence ministérielle de Hongkong	91
6.4.1. Position suisse	
6.5. Activités des organisations non gouvernementales de développement	94
6.5.1. Semaine d'action mondiale sur le commerce	
6.5.2. Consultation auprès d'ONG du Sud sur le commerce international	
6.5.3. Colloque sur les services	

7. Relations financières internationales

7.1. Flux financiers vers les pays en développement et en transition	99
7.1.1. Vue d'ensemble	
7.1.2. Financement public du développement	
7.1.3. Flux financiers privés	
7.1.4. Transferts effectués par des migrants	
7.1.5. Mécanismes de financement innovateurs	
7.1.6. Pays émergents exportateurs de capitaux	
7.2. Endettement extérieur	108
7.2.1. Tendances	
7.2.2. L'initiative PPTE	
7.2.3. Initiative de désendettement à l'égard des institutions multilatérales	
7.2.4. Réaménagement de dettes publiques	
7.2.5. Autres mesures prises par la Suisse	
7.3. Institutions financières internationales	113
7.3.1. La Suisse et les institutions de Bretton Woods (IBW)	
7.3.2. La Suisse au sein des banques régionales de développement	

8. Place financière suisse

8.1. Place financière suisse et fuites de capitaux	123
8.1.1. Amélioration des lois suisses pour mieux lutter contre le blanchiment, la corruption et la criminalité internationale	
8.1.2. Revendication des ONG d'entraide: punir l'évasion fiscale	
8.1.3. Recommandations de l'OCDE dans le cadre de l'examen de la coopération suisse par le CAD	

8.2. Lutte contre la criminalité transnationale organisée	126
8.2.1. Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée	
8.2.2. Accords bilatéraux pour renforcer la coopération policière entre Etats	
8.3. Lutte contre le blanchiment	127
8.3.1. Activités du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent (MROS)	
8.3.2. Renonciation provisoire de la Suisse à renforcer la Loi sur le blanchiment	
8.3.3. 3 ^e examen par le GAFI de la politique de la Suisse de lutte antiblanchiment	
8.4. Entraide judiciaire internationale	130
8.5. Lutte contre la corruption	132
8.5.1. Examen par l'OCDE des pratiques suisses de lutte contre la corruption	
8.5.2. Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption	
<hr/>	
9. Développement humain et droits de l'homme	
<hr/>	
9.1. Sommet mondial sur la société de l'information, phase II, Tunis, 16-18 novembre 2005	137
9.1.1. Objectifs du Sommet de Tunis	
9.1.2. Phase préparatoire et documents adoptés	
9.1.3. Participation	
9.1.4. Les deux grandes questions à l'ordre du jour	
9.1.5. Les droits humains au SMSI	
9.1.6. Incertitudes concernant le suivi	
9.2. Assemblée mondiale de la santé et sujets d'actualité à l'OMS	144
9.3. Conférence internationale du travail – OIT	146
9.4. UNESCO – Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	147
9.4.1. Adoption de la Convention internationale sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	
9.5. Politique des droits de l'homme	151
9.5.1. Session de la Commission des droits de l'homme	
9.5.2. Création d'un Conseil des droits de l'homme	
9.5.3. Travail de la Cour pénale internationale	
<hr/>	
10. Environnement et développement	
<hr/>	
10.1. Développement durable	157
10.1.1. Décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005-2014	
10.1.2. 13 ^e Session de la Commission des Nations unies pour le développement durable (New York, 11-22 avril 2005)	
10.1.3. Activités en Suisse pour le développement durable	
10.2. Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	161
10.2.1. 11 ^e Conférence des parties à la CCNUCC et 1 ^{re} Réunion des parties au Protocole de Kyoto (Montréal, 28 novembre-9 décembre 2005)	

10.2.2.	Loi sur le CO ₂ : décision du Conseil fédéral	
10.2.3.	Programme SuisseEnergie	
10.3.	Convention sur la diversité biologique	166
10.3.1.	2 ^e Réunion des parties au Protocole de Cartagena (Montréal, 30 mai-3 juin 2005)	
10.3.2.	Agriculture suisse et organismes génétiquement modifiés	
10.3.3.	Révision de la loi sur les brevets : message du Conseil fédéral	
10.4.	Forêts	170
10.4.1.	Accord international sur les bois tropicaux	
10.4.2.	Forum des Nations unies sur les forêts	
10.4.3.	Le label du bois octroyé par l'organisation Forest Stewardship Council (FSC)	

11. Politique de paix et politique de sécurité

11.1.	Politique de paix	175
11.1.1.	Rapport suisse sur la gestion civile des conflits et la promotion des droits de l'homme (2004)	
11.1.2.	Activités suisses dans les domaines de la promotion civile de la paix et du renforcement des droits de l'homme	
11.1.3.	Engagement à l'étranger de militaires de l'armée suisse en faveur de la paix	
11.1.4.	Commission de consolidation de la paix des Nations unies	
11.2.	Politique de sécurité	179
11.2.1.	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	
11.2.2.	Partenariat pour la paix et Conseil de partenariat euro-atlantique de l'OTAN	
11.3.	Lutte contre les armes légères et les armes de petit calibre	181
11.3.1.	Programme d'action sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC) et nouvel instrument d'identification et de traçage des ALPC	
11.3.2.	Small Arms Survey	
11.3.3.	Entrée en vigueur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu	
11.4.	Mines antipersonnel, autres mines terrestres et restes explosifs de guerre	184
11.4.1.	6 ^e Réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel (Zagreb, 28 novembre-2 décembre 2005)	
11.4.2.	Première réunion des signataires de l'Acte d'engagement de l'Appel de Genève (Genève, 31 octobre-2 novembre 2004)	
11.4.3.	Message concernant le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre	
11.5.	Armes de destruction massive	187
11.5.1.	Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire	
11.5.2.	Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération nucléaire (New York, 2-27 mai 2005)	

12. Politique d'asile et questions migratoires	
12.1. Politique extérieure en matière de migration	191
12.1.1. Les développements à l'échelle mondiale	
12.1.2. Les développements à l'échelle européenne	
12.2. Politique d'asile	195
12.2.1. Statistiques en matière d'asile	
12.2.2. Adoption de la révision de la Loi sur l'asile	
12.2.3. Le monitoring des requérants d'asile frappés de non-entrée en matière (NEM): la question de l'aide d'urgence	
12.2.4. Dix ans de mesures de contrainte: un bilan	
12.2.5. L'association à Schengen et Dublin	
12.3. L'admission dans la politique de migration	202
12.3.1. La Loi sur les étrangers	
12.3.2. L'élargissement de la libre circulation aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE	
12.3.3. Sans-papiers: un phénomène national	
12.4. Politique d'intégration	205
12.4.1. Ordonnance d'intégration	
12.4.2. Naturalisation: vers une nouvelle loi	
12.4.3. Droits politiques aux étrangers résidents	

2^e partie : Statistiques

A. Données statistiques disponibles sur Internet	
A.1. Flux commerciaux	211
A.1.1. Données de l'Administration fédérale des douanes (AFD)	
A.1.2. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.1.3. Données du Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)	
A.2. Flux financiers	214
A.2.1. Données de la Banque nationale suisse (BNS)	
A.2.2. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.2.3. Composition de la dette extérieure des pays en développement et des flux financiers qui leur sont destinés	
A.3. Flux d'aide au développement	220
A.3.1. Données du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE	
A.3.2. Données de la Direction du développement et de la coopération (DDC)	
B. Vue d'ensemble des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement et les pays en transition	
	223

C. Caractéristiques des flux financiers et commerciaux entre la Suisse et les pays en développement	
C.1. Faits saillants	235
C.1.1. Relations de la Suisse avec l'Afrique subsaharienne	
C.1.2. Relations de la Suisse avec les Pays les moins avancés (PMA)	
C.2. Commerce extérieur de la Suisse	
C.2.1. Vue d'ensemble	
C.2.2. Commerce de la Suisse avec les pays en développement et pays en transition	
C.3. Investissements directs à l'étranger et placements bancaires	
C.3.1. Investissements directs	
C.4. Aide publique au développement (APD) et aide publique aux pays en transition	
C.5. Aide des organisations non gouvernementales (ONG)	
Index	257
Abréviations	275
Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD	283

4. Aide humanitaire*

L'AIDE HUMANITAIRE de la DDC s'est élevée à 281 millions de francs en 2004, attribués pour un tiers environ à l'aide internationale, un tiers au CICR et le reste pour l'aide bilatérale. La Confédération a développé ces dernières années certaines formes innovatrices d'aide humanitaire : aide au retour volontaire de réfugiés, aide financière directe aux personnes qui accueillent des victimes de catastrophes naturelles, approche en matière de réduction des risques de catastrophes (prévention).

L'actualité en 2004 et 2005 a été dominée par les nombreuses catastrophes naturelles meurtrières, notamment le tsunami en décembre 2004. L'ampleur de cette catastrophe a été importante, et la mobilisation des dons gouvernementaux et privés exceptionnelle. Si plusieurs facteurs peuvent expliquer les dons particulièrement élevés, la mobilisation n'est pas sans poser quelques questions, notamment la difficulté de mobiliser des dons pour des causes « oubliées », pour des catastrophes humanitaires moins médiatiques, ainsi que la difficulté d'assurer un financement à long terme.

Face à la succession de catastrophes naturelles, une importance grandissante est accordée aux actions de prévention, pour tenter de diminuer l'impact de ces catastrophes sur les populations menacées. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles. Enfin, un emblème additionnel pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a été adopté en décembre 2005. Le « cristal rouge » s'ajoute ainsi à la croix rouge et au croissant rouge comme symboles universels du secours aux victimes des conflits armés.

L'aide humanitaire de la Confédération est régie par la Loi fédérale du 19 mars 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire ainsi que par son ordonnance d'application du 12 décembre 1977. Les montants alloués au titre de l'aide humanitaire sont puisés dans des crédits-cadres pluriannuels, pour lesquels le Conseil fédéral rédige un message concernant la continuation de l'aide humanitaire de la Confédération. Le dernier a été soumis au Parlement fédéral le 14 novembre 2001¹. Ce crédit-cadre de 1,5 milliard de francs couvre la période de 2002 à 2006-2007.

C'est la Direction du développement et de la coopération (DDC) qui est en charge de la gestion de l'aide humanitaire de la Confédération (au Département fédéral des affaires étrangères DFAE), mais d'autres départements ou offices sont aussi concernés par l'aide d'urgence : le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) pour l'appui militaire aux opérations de secours, l'Office fédéral des migrations (ODM) pour l'aide au retour, la Division politique IV (Sécurité humaine). Les ONG suisses d'entraide

* Par Gérard Perroulaz, chargé de recherche à l'IUED.

¹ Conseil fédéral, *Message concernant la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération* du 14 novembre 2001 (FF 2002 2087).

jouent un rôle important dans l'aide humanitaire; les récoltes de fonds par la Chaîne du bonheur et par les diverses œuvres d'entraide suisses représentent une part non négligeable du « marché total du don » en Suisse. Les fonds récoltés pour les actions humanitaires sont recueillis principalement par les différentes ONG et par la Chaîne du bonheur. En 2004, celle-ci a récolté 38,9 millions de francs, dont 23 millions suite au tsunami (dons récoltés entre le 26 et le 31 décembre 2004), 7,3 millions suite au séisme à Bam (Iran), 4,1 millions lors des intempéries en Haïti (Caraïbes) et 2,1 millions pour l'aide au Darfour (Soudan)².

4.1. Examen de l'aide humanitaire par le Comité d'aide au développement (CAD)

Le rapport d'examen de la coopération suisse effectué par le CAD en 2005 relève la grande qualité de l'action humanitaire de la Suisse et le cadre juridique solide. La Suisse est l'un des rares pays où l'engagement humanitaire est ancré dans une loi³. Plusieurs documents de base définissent les priorités de l'aide humanitaire. La stratégie 2005 de l'aide humanitaire précise les quatre missions prioritaires de l'aide humanitaire de la Confédération⁴: la prévention, l'aide d'urgence, la reconstruction de logements et d'infrastructures de base et le plaidoyer (*advocacy*)⁵ en faveur des victimes et des exclus. L'aide humanitaire peut intervenir dans quatre types de situations: les conflits armés, les crises (effondrement des structures de l'Etat), les catastrophes naturelles et technologiques (par exemple Tchernobyl, pollution chimique).

L'augmentation des acteurs impliqués d'une manière ou d'une autre dans l'action humanitaire n'est pas sans poser des problèmes de coordination. L'examen de l'aide suisse par les pairs, effectué par le CAD en 2005, relève que les « doubles emplois et des positions contradictoires » peuvent survenir, notamment dans des situations d'urgence complexes. Autre exemple, la prévention des conflits est l'une des préoccupations de l'aide humanitaire, mais c'est aussi un domaine important au sein d'autres secteurs de la DDC. La Division politique IV du même département, le DFAE, chargée de la sécurité humaine, quant à elle, s'occupe d'un domaine proche avec la promotion de la paix (gestion civile des conflits)⁶. Le rapport recommande un renforcement de la coordination entre les offices des différents départements.

Le rapport du CAD formule aussi les recommandations suivantes :

- la Suisse devrait parvenir progressivement à délier totalement l'aide alimentaire ;
- la DDC devrait concentrer davantage son soutien aux ONG suisses pour éviter une multiplication du nombre d'ONG dans la mise en œuvre de l'aide humanitaire ;

² Chaîne du bonheur, *Rapport annuel 2004*, 2005.

³ Loi fédérale de 1976 sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales.

⁴ DDC, *Vivre la solidarité. Aide humanitaire : stratégie 2005*. Les domaines d'engagement généraux de l'aide humanitaire sont expliqués sur le site de la DDC, <www.ddc.admin.ch> aide humanitaire > domaines d'engagement.

⁵ SDC, *Advocacy Guidelines : Humanitarian Aid of the Swiss Confederation*, Bern, SDC, 2004.

⁶ CAD (OCDE), *Examen par les pairs. Suisse. 2005*, Paris, OCDE, 2005, pp. 65 et 113.

- la Suisse devrait évaluer les coûts du déploiement rapide (du type de la Chaîne suisse de sauvetage) et les comparer au coût du renforcement des capacités locales⁷ ;
- la Suisse devrait évaluer les programmes d'aide au retour volontaire de réfugiés sous l'angle de leur efficacité et du respect des principes humanitaires.

4.2. Aide humanitaire de la Suisse en 2004

Tableau 7 : DDC: aide humanitaire, 2004 (en millions de francs)

	Contributions générales	Contributions spécifiques	Aide alimentaire	Total
Organisations internationales	30.8 ^a	49.1	19.7	99.7
Programme alimentaire mondial (PAM)	1.5	18.1	18.2	37.8
Haut-Commissariat des NU pour les réfugiés (HCR)	13.5	16.4		29.9
UNRWA	12.7	1.3		14.0
Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA)	2.2	5.2		7.5
Fonds des NU pour l'enfance (UNICEF)		2.8		2.8
Autres organisations internationales	0.9	5.2	1.5	7.7
Organisations de la Croix-Rouge internationale	70.5	23.5		93.9
Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	69.5	23.0		92.4
Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge	1.0	0.5		1.5
ONG suisses		18.9	12.0	30.8
Actions directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA)		37.9	0.5	38.4
Autres actions d'aide humanitaire 2004		16.9	1.1	18.0
Total aide humanitaire 2004	101.3	146.3	33.2	280.9

Source : DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2004*, Berne, 2005.

^a Ce montant représente l'aide humanitaire *multilatérale* de la DDC. Le reste relève de l'aide humanitaire *bilatérale*, soit 250 millions de francs, détaillés dans le tableau 8 plus bas.

L'aide humanitaire de la DDC s'est élevée à 281 millions de francs en 2004 et à 299,1 millions de francs en 2005 (chiffre pour 2005 provisoire). Le tableau 7 donne une vue d'ensemble de l'aide humanitaire de la DDC en 2004. Près de 100 millions de francs d'aide humanitaire ont été acheminés par le biais des organisations internationales. Les principales organisations internationales partenaires ont été le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA). Sont considérés comme de l'aide bilatérale les 94 millions de francs versés par le biais des organisations de la Croix-Rouge internationale. Les ONG suisses ont reçu 30,8 millions de francs de la DDC pour financer leurs actions humanitaires, de sorte que 11 % de l'aide humanitaire de la DDC sont acheminés par l'intermédiaire des ONG suisses. Les principales ONG bénéficiaires de ces contributions ont été (par ordre décroissant) Caritas Suisse, Terre des hommes, la Croix-Rouge suisse, Médecins sans frontières, Medair et l'Armée du Salut. En 2004, les actions

⁷ Il n'est pas toujours facile de coordonner un nombre excessif d'équipes de recherche et de sauvegarde sur le terrain et les capacités locales de secours.

directes du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) se sont élevées à 38,4 millions de francs (14 % de l'aide humanitaire) et le CSA est intervenu dans 59 pays.

4.2.1. Domaines d'activité de l'aide humanitaire en 2004

Les instruments mis en œuvre dans le cadre de l'aide humanitaire sont l'envoi de personnel et de matériel (Corps suisse d'aide humanitaire), les contributions financières (aux organisations internationales et aux pays partenaires) et l'aide alimentaire. L'aide alimentaire s'est élevée à 33,2 millions de francs en 2004 (19 millions pour les produits laitiers suisses et 14 millions pour les céréales, souvent achetées localement ou dans les pays proches).

4.2.2. Répartition géographique de l'aide humanitaire en 2004

Tableau 8 : DDC: aide humanitaire bilatérale, en 2004 et pour les trois années précédentes (en millions de francs)

	2004	2003	2002	2001
Afrique	70.9	61.0	59.1	53.4
dont Soudan	13.6	6.9	5.7	7.0
Angola	7.6	7.8	8.2	7.1
Burundi	4.6	3.0	3.7	6.6
Congo (RD)	4.1	5.6	5.6	6.8
Liberia	4.0	3.7	2.6	1.0
Tchad	3.9	0.7	0.3	0
Sierra Leone	3.6	3.5	4.5	5.7
Ouganda	3.4	1.0	0.1	0
Ethiopie	2.5	5.0	1.6	2.2
Asie	45.8	49.3	49.3	43.8
dont Afghanistan	12.0	14.5	16.9	10.8
Palestine	5.8	5.5	2.1	1.6
Géorgie	5.3	6.1	3.8	2.2
Sri Lanka	3.0	2.8	3.2	0.1
Pakistan	2.6	1.2	0.2	0.1
Irak	1.8	6.0	3.8	4.8
Indonésie	1.8	1.3	2.1	0.7
Europe	19.1	23.4	64.2	28.1
dont Russie	5.5	6.2	14.4	6.0
Moldova	3.3	4.2	3.1	2.9
Serbie-Monténégro	3.1	5.6	8.5	10.9
Amérique latine	16.0	13.5	14.0	12.6
dont Colombie	4.8	5.0	4.3	2.8
Pérou	3.1	2.0	3.2	2.0
Haïti	2.8	0.1	0.1	0.1
Brésil	1.1	1.6	1.7	0.9
Cuba	1.0	0.7	0.7	0.3
Nicaragua	0.5	1.2	0.8	0.7
Non ventilé géographiquement*	98.2	97.0	99.6	89.1
Total	250^b	244.2	270.3	227.2

Sources: DDC, Service statistique; DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse*, éditions 2002 à 2005.

^a Comprend les contributions au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et à la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

^b Ce total représente l'aide humanitaire bilatérale de la DDC aux pays en développement (239 millions de francs) et aux pays en transition (11 millions de francs).

La répartition géographique de l'aide humanitaire bilatérale de ces dernières années est présentée dans le tableau 8. C'est le continent africain qui reçoit la part la plus importante de l'aide humanitaire de la DDC (28 %), suivi par le continent asiatique (18 %), l'Europe (pays en développement ou en transition, 7,6 %) et l'Amérique latine (6,4 %). 40 % de l'aide ne peuvent pas être ventilés géographiquement (notamment les contributions au CICR). La part de l'aide humanitaire pour les pays de l'Europe est en baisse ces dernières années (elle représentait 24 % de l'aide en 2002), les pays du Sud-Est de l'Europe étant dans une phase de reconstruction postconflit. Les données sur l'aide humanitaire dans les pays d'Asie touchés par le tsunami le 26 décembre 2004 n'apparaîtront que dans les statistiques 2005, car peu d'argent a été déboursé entre le 26 décembre et le 31 décembre 2004 (environ 2 millions d'aide humanitaire débloqués par la DDC pendant cet intervalle) (voir plus bas section 4.3.1).

4.3. Principales actions d'aide humanitaire en 2004 et 2005

4.3.1. L'action humanitaire suite au tsunami (décembre 2004)

Le tremblement de terre sous-marin et le tsunami du 26 décembre 2004 ont touché plusieurs pays d'Asie du Sud. Des montants records de récoltes de fonds privés auprès du public ont suivi cette catastrophe.

□ *Actions de la Confédération (DDC)*

La DDC a engagé des fonds humanitaires à hauteur de 35 millions de francs (situation au 16 décembre 2005) pour l'aide humanitaire dans les pays sinistrés, dont 25,7 millions pour l'aide bilatérale et 9,3 millions pour l'aide multilatérale⁸. Les trois principaux pays d'intervention de l'aide suisse sont le Sri Lanka (16 millions de francs), l'Indonésie (13 millions) et la Thaïlande (4,4 millions). De petites contributions ont aussi été accordées à l'Inde (850'000 francs), aux Maldives, aux Seychelles et à la Somalie (un total de 600'000 francs pour ces trois pays).

L'une des formes originales de l'aide de la DDC est le programme «Cash pour familles d'accueil», qu'elle mène en étroite collaboration avec les œuvres d'entraide partenaires au Sri Lanka et en Indonésie. Il s'agit de donner des contributions financières (argent liquide) à des familles qui accueillent chez elles des personnes déplacées et des réfugiés ayant perdu leur logement⁹. Ce soutien a les avantages suivants :

- aide pour des ménages privés pauvres qui accueillent des sans-abri chez eux ;
- hébergement socialement plus digne que dans les grands camps de réfugiés, car il permet au bénéficiaire de surmonter plus facilement son statut de « victime » et de reprendre le contrôle de son avenir ;
- forme d'aide beaucoup moins coûteuse que la construction et la gestion de grands camps de réfugiés :

⁸ DDC, engagements de la DDC au 16 décembre 2005, sur le site Internet de la DDC, <www.ddc.admin.ch> >aide humanitaire >séisme et tsunami en Asie du Sud : une année après.

⁹ DDC, *Cash pour familles d'accueil en faveur des victimes des raz-de-marée en Asie du Sud*, fact sheet, s.d.

- ❑ meilleure intégration sociale des orphelins ;
- ❑ augmentation du pouvoir d'achat dans l'économie locale.

Cette forme d'aide convenait aussi particulièrement bien aux caractéristiques des effets du tsunami, car elle s'insère dans la solidarité locale des habitants de l'intérieur des terres, peu touchées par la catastrophe, pour les habitants de la côte dévastée.

Ce genre de soutien à l'« hébergement de voisinage » est pratiqué par la DDC depuis les années 1990, surtout en Europe du Sud-Est, en Bosnie et au Kosovo, avec notamment des contributions financières en liquide pour des familles d'accueil ainsi que pour la réparation ou la reconstruction des habitations¹⁰. De 1999 à 2004, 17 millions de dollars ont été distribués ainsi dans le cadre de l'aide financière directe.

Exemples de projets menés par la DDC dans les pays touchés par le tsunami

Indonésie: soutien financier pour l'hébergement de sans-abri dans 7500 familles, remise en état de centrales hydrauliques, nettoyage de puits, soutien aux autorités indonésiennes pour la coordination des activités de reconstruction.

Sri Lanka: construction d'écoles provisoires et reconstruction de bâtiments scolaires, aide à la reconstruction de 8000 habitations.

Thaïlande: reconstruction de villages de pêcheurs (logements, écoles, voies de communication et débarcadères), construction d'une centaine de bateaux de pêche, reconstruction d'un centre de santé.

Inde: latrines et équipements sanitaires dans des camps de réfugiés.

Iles Maldives: programmes pour l'eau potable et l'hygiène communautaires.

Iles Seychelles et Somalie: versements de la DDC pour le PAM et la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Source: site Internet de la DDC, <www.ddc.admin.ch> >aide humanitaire >séisme et tsunami en Asie du Sud: une année après, avec des fiches par pays pour les projets soutenus par l'aide humanitaire.

❑ Ampleur sans précédent des récoltes de dons privés par la Chaîne du bonheur et les ONG suisses

Les dons privés récoltés en Suisse et dans certains pays industrialisés suite à la catastrophe du tsunami ont été sans précédent. Fin juin 2005, les dons versés à la seule Chaîne du bonheur s'élevaient à 226 millions de francs, un montant record pour cette organisation¹¹. Ce montant ne comprend pas les montants récoltés directement par les œuvres d'entraide suisses auprès de la population, mais constituera un financement très important des activités de ces œuvres d'entraide. Il ne couvre pas non plus l'aide directe issue de la forte mobilisation des

¹⁰ Les projets *cash for shelter* ont été développés dans les pays/régions suivantes: Albanie, Géorgie, Ingouchie (Fédération de Russie), Macédoine, Moldavie, Mongolie, Kosovo, Serbie. Voir: DDC, *Projets cash pour l'aide humanitaire. Une forme novatrice de soutien direct*, fact sheet, s.d.

¹¹ Pour mémoire, les « records de dons » précédents de la Chaîne du bonheur avaient atteint 72 millions de francs pour les intempéries en Suisse (2000), 49 millions pour le Kosovo (1999), 34 millions suite à l'ouragan *Mitch* en Amérique centrale (1998), 14 millions suite au tremblement de terre en Inde (2001) et 14 millions suite au conflit au Sud-Soudan. Sources: Chaîne du Bonheur, rapports annuels, différentes années.

communautés originaires des pays touchés qui résident en Suisse. La Chaîne du bonheur ne gère en effet pas elle-même les projets, mais finance les projets présentés par les organisations suisses d'entraide qui sont ses partenaires¹² (29 organisations au 15 janvier 2005). Les ONG partenaires doivent fournir 10 % de fonds propres récoltés par elles-mêmes. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le montant record des dons privés récoltés par la Chaîne du bonheur : l'ampleur exceptionnelle de la catastrophe, qui a touché plusieurs pays, sa forte médiatisation pendant les fêtes de fin d'année, et les victimes européennes.

Une année après le tsunami, en décembre 2005, plus de 122 millions de francs étaient déjà engagés par la Chaîne du bonheur et la trentaine d'organisations partenaires pour aider les régions sinistrées, et les projets en cours d'examen représentaient un montant total de 34 millions de francs. Les fonds récoltés par la Chaîne du bonheur servent à financer les projets soumis par des ONG suisses spécialisées dans l'aide d'urgence, mais aussi par des ONG suisses habituellement concernées davantage par la coopération au développement à plus long terme (telles que Swisscontact par exemple), mais présentes dans les pays touchés par les conséquences du tsunami¹³. Les projets ont été menés principalement au Sri Lanka (projets en cours pour un montant de 46,3 millions de francs), en Indonésie (40,4 millions), en Inde (30,6 millions), en Thaïlande (2,9 millions) et en Somalie (1,8 million) (situation fin décembre 2005). 17 % des fonds sont consacrés à des projets d'aide d'urgence, et 83 % à des projets de reconstruction et de réhabilitation.

La mobilisation des dons a été dans l'ensemble massive et l'aide totale promise en février 2005 dépassait les 13 milliards de dollars pour tous les pays donateurs (aide publique de gouvernements et aide privée)¹⁴. Pour les observateurs, l'ampleur énorme des dons privés témoignait de la capacité des gens à répondre aux appels de fonds pour des causes humanitaires, qui contraste avec une certaine retenue des parlementaires dans l'adoption de budgets de la coopération au développement et avec une aide publique au développement stagnante dans beaucoup de pays du Nord¹⁵.

L'ampleur de cette mobilisation soulève plusieurs questions¹⁶. Certaines d'entre elles sont liées à ce cas particulier d'intervention humanitaire, d'autres facteurs valent pour tout type d'intervention humanitaire. Ce sont des problèmes de coordination et d'acheminement de l'aide que l'ampleur exceptionnelle des dons a mis le plus fortement en évidence :

¹² La Chaîne du bonheur a soutenu les actions humanitaires et de reconstruction des principales ONG suivantes : ADRA, ASED, Armée du Salut, Caritas Suisse, Croix-Rouge suisse, Entraide protestante, Frères de nos frères, Helvetas, Medair, OSEO, Swisscontact et Terre des hommes Lausanne. Elle a aussi versé de l'argent à des familles suisses touchées par le tsunami et au HCR.

¹³ Pour des informations sur ces projets, voir le site Internet de la Chaîne du bonheur, <www.bonheur.ch>, et la brochure de la Chaîne du bonheur *Tsunami. Un an après* (décembre 2005).

¹⁴ Propos de Jan Egeland, coordinateur des Nations unies pour les secours d'urgence, *Le Temps*, 14 janvier 2005.

¹⁵ «La tragédie asiatique réamorçe le débat sur les coupes budgétaires de l'aide au développement», *Le Temps*, 7 janvier 2005 ; «Auslandhilfe zwischen Spenden und Sparen», *Neue Zürcher Zeitung*, 22.-23. Januar 2005.

¹⁶ De nombreux articles ont relevé les problèmes posés par cette récolte de dons exceptionnelle suite à une catastrophe très médiatisée. Par exemple «Les organisations humanitaires consentent à la dictature de l'image», *Le Temps*, 5 janvier 2005, 10 février 2005.

- ❑ le problème de la capacité d'absorption de l'aide sur place¹⁷ ;
- ❑ le problème de la coordination sur place de l'aide d'une multitude d'acteurs gouvernementaux, multilatéraux et non gouvernementaux. Des centaines d'ONG sont intervenues au Sri Lanka et en Indonésie, dont la majorité n'étaient pas traditionnellement dans ces pays ;
- ❑ la médiatisation d'une crise particulière et les risques de surenchère en termes d'annonces de dons ;
- ❑ le problème des dons inappropriés (médicaments inutiles et reconstruction à la hâte de maisons présentant des défauts) ;
- ❑ les difficultés particulières de l'acheminement de l'aide dans certaines régions en situation fragile de postconflit (Sri Lanka et Aceh).

4.3.2. Les autres crises humanitaires, des crises « oubliées » ?

Début janvier 2005, Médecins sans frontières (MSF) France a annoncé avoir récolté suffisamment de fonds pour les actions d'urgence qu'elle pouvait mener dans les pays touchés par le tsunami. L'ONG proposait aux donateurs qu'ils réorientent leur aide sur des crises oubliées comme en République démocratique du Congo, au Darfour ou au Niger, ou alors même qu'elle rembourse leurs dons à ceux qui le souhaitent (moins de 1 % du montant collecté a ainsi été remboursé)¹⁸.

Très rapidement après la catastrophe du tsunami, des voix se sont élevées au sein de nombreuses ONG pour relever qu'il ne fallait pas que cette crise fasse oublier d'autres graves crises humanitaires, pour lesquelles il est plus difficile de récolter des fonds d'urgence¹⁹. Les Nations unies, le CICR et la DDC ont aussi rappelé à maintes reprises que d'autres causes très importantes et d'autres crises humanitaires mériteraient une attention plus grande de la part des donateurs. Pour donner quelques exemples de comparaison, début juillet 2005, la Chaîne du bonheur avait récolté 10 millions de francs pour les victimes du tremblement de terre à Bam (Iran, décembre 2003) et 1 million seulement en un mois pour aider les personnes déplacées à cause de la crise au Darfour (Soudan, deuxième campagne de récolte de fonds en juin 2005).

Beaucoup de professionnels d'ONG, d'organisations internationales et d'agences de coopération gouvernementales ont rappelé l'existence de « tsunamis silencieux » ou de « désastres sans visage » de par le monde : la situation au Darfour ou encore en République démocratique du Congo, en Ouganda ou dans la région des Grands Lacs, les famines, les victimes de la malaria, les conséquences dramatiques de l'invasion de criquets en Afrique... Le nombre de décès des personnes victimes de la pauvreté, de la faim et de maladies transmissibles dépasse chaque semaine celui causé par le tsunami.

L'ONU a aussi rappelé que les versements effectifs des gouvernements suite à des appels de fonds restent souvent largement en deçà des montants annoncés

¹⁷ « Herausforderungen nach den Hilfszusagen », *Neue Zürcher Zeitung*, 10. Januar 2005 ; « Hilfswerke doppelt herausgefordert », *Neue Zürcher Zeitung*, 7. Januar 2005.

¹⁸ *La Liberté*, 6 janvier et 23 mai 2005.

¹⁹ Voir notamment InfoSud, *Les désastres sans visage ont aussi besoin d'aide*, 12 janvier 2005.

sous les feux de l'actualité et que les gouvernements ne répondent que timidement à certains appels de fonds, les moyens financiers restant très insuffisants pour bien des causes pourtant importantes. Par exemple, seule une partie de l'aide promise par les pays donateurs suite au tremblement de terre à Bam, en Iran, en décembre 2003 a effectivement été versée après les annonces médiatiques. Plusieurs appels de fonds des Nations unies ont entraîné des promesses de dons très insuffisantes. Seul 1 million de dollars a ainsi été versé pour chacun des appels aux dons en 2005 concernant la République centrafricaine (47 millions de dollars demandés), la Côte d'Ivoire (40,5 millions de dollars demandés) et la Guinée (33 millions de dollars demandés)²⁰. Seuls 36,5 millions de dollars ont été versés pour la République démocratique du Congo au lieu des 738 millions demandés, et 311 millions de dollars promis au Pakistan (jusqu'en mars 2006) au lieu des 550 millions de dollars demandés.

L'Assemblée générale des Nations unies a créé le 15 décembre 2005 le Fonds central d'intervention d'urgence (*Central Emergency Response Fund*), alimenté par les pays membres, fonds qui doit devenir opérationnel en 2006²¹. De l'argent pourrait être ainsi utilisé rapidement lors d'une crise humanitaire, sans attendre les appels de fonds particuliers. En janvier 2006, 200 millions de dollars ont été accordés à ce fonds, dont 4 millions de francs de la Suisse, sur les 500 millions nécessaires au fonctionnement.

❑ *Séisme à Bam, Iran, 26 décembre 2003*

Le tremblement de terre en Iran, le 26 décembre 2003, avait détruit la ville de Bam, provoquant plus de 35'000 morts. Dix millions de francs avaient été récoltés par la Chaîne du bonheur. L'aide des ONG suisses s'est focalisée sur la reconstruction de maisons ou d'écoles, la réparation de canaux d'irrigation, la création de centres d'accueil et d'appui pour des enfants traumatisés et orphelins, et les soins aux handicapés.

❑ *Crise du Darfour (Soudan)*

La guerre civile dans le Sud-Soudan aurait entraîné la mort de plus de 2 millions de personnes et provoqué le déplacement forcé de plus de 4 millions de personnes. La DDC contribue depuis 1994 à l'*Operation Lifeline Sudan*, qui coordonne l'aide humanitaire dans les régions contrôlées par les forces non gouvernementales²². Après plusieurs années de pourparlers et de négociations de paix, un cessez-le-feu et un accord de paix sont intervenus en 2005, mettant un terme à un conflit interne qui déchirait le Soudan depuis les années 1950. Mais, depuis 2003, un nouveau conflit dans une province occidentale du Soudan, le Darfour, a provoqué un drame humanitaire et des déplacements importants de populations. L'armée a recouru à des tribus nomades locales pour attaquer la population civile du Darfour. Depuis l'automne 2003, la DDC finance des programmes du PAM, du HCR, du CICR et d'ONG au Darfour et au Tchad. Le Soudan fait partie des pays où l'engagement humanitaire de la Suisse est très fort (voir tableau 8).

²⁰ « Mangelnde Mittel für Hilfe in vielen Katastrophengebieten », *Neue Zürcher Zeitung*, 28.-29. Januar 2006.

²¹ Voir le site de l'OCHA, <<http://ochaonline.un.org>> more on the CERF.

²² L'action de la Suisse est résumée sur le site Internet de la DDC, <www.ddc.admin.ch> pays >Soudan.

□ Crise alimentaire au Niger et dans d'autres pays d'Afrique noire

La pénurie alimentaire au Niger a été grave en 2005. Les Nations unies, le gouvernement du Niger, la DDC et des ONG ont attiré l'attention en automne 2004 déjà sur la baisse de la production agricole et le manque de céréales et de fourrage pour les animaux, avec le déficit le plus grave de l'histoire du Niger. Les dons internationaux alimentaires demandés par le PAM ont été insuffisants et les médias se sont mobilisés plus tard, en juillet-août 2005, notamment après les appels lancés par certaines ONG comme Oxfam et MSF.

Plusieurs facteurs expliquent cette crise. La sécheresse particulièrement forte en été 2004 (saison des pluies arrêtée prématurément) a entraîné une baisse importante des récoltes, et le pays a été fortement touché par l'invasion de criquets pèlerins. L'engrenage a été terrible, avec une perte de la valeur du bétail malade et une forte augmentation du prix des céréales. Les problèmes structurels dans l'agriculture du pays ont aggravé la crise : avancée du désert, irrigation insuffisante, manque de moyens pour les paysans pour acheter des intrants agricoles et moderniser leurs moyens de production rudimentaires, rendements agricoles faibles. Durant l'été 2005, sur une population totale de 12 millions d'habitants, 3,5 millions étaient touchés par la malnutrition.

Au problème de la sécheresse se sont ajoutés des dysfonctionnements dans les systèmes d'alerte précoces et de longs délais avant que les pays donateurs se mobilisent. Plusieurs ONG, dont Médecins sans frontières, ont accusé le gouvernement du Niger de tenter de minimiser l'ampleur de la crise en hiver 2004-2005 et d'avoir ainsi retardé la prise de conscience de son importance. La politique gouvernementale de refus de distribution ciblée gratuite de nourriture pour les plus pauvres (jusqu'en juillet 2005) a aussi suscité des critiques²³. Le fait que les soins ne sont pas gratuits pour les pauvres a aussi ralenti la prise de conscience de l'ampleur de la catastrophe humanitaire, car les pauvres sont venus trop tard dans les centres de santé.

La famine ne touche pas uniquement le Niger ; d'autres pays d'Afrique noire ont été sévèrement affectés en 2005, dont le Malawi²⁴ et le Mali. La DDC a débloqué 1,5 million de francs pour le Niger et le Mali²⁵, alors que les œuvres d'entraide ont décidé début août 2005 de fournir une aide de plus d'un million de francs pour les pays du Sahel frappés par la famine, avec pour le Niger la fourniture de céréales (millet), de fourrage et de semences²⁶.

□ Tremblement de terre au Pakistan et en Inde

Le violent tremblement de terre qui a secoué le Cachemire le 8 octobre 2005, au nord de l'Inde et surtout au Pakistan, a entraîné plus de 87'000 morts²⁷. Dix mil-

²³ «Le monde a été sourd. Niger, les raisons d'un désastre», *Le Nouvel Observateur*, 11 août 2005 ; «Niger, les origines d'un désastre annoncé», *Le Temps*, 12 août 2005 ; «Niger : combien de famines encore ?», *Le Monde*, 19 août 2005.

²⁴ «Famine à l'écart des caméras», *Courrier international*, n° 778, 29 septembre 2005. Selon l'OCHA, un tiers de la population du Malawi risque de ne pas avoir assez de nourriture jusqu'à la prochaine récolte de 2006.

²⁵ DDC, *Crise alimentaire en Afrique occidentale*, communiqué de presse, 11 août 2005.

²⁶ «Chronique d'une famine annoncée», *Le Courrier*, 22 juillet 2005 ; famine au Niger, *Le Courrier*, 3 août 2005.

²⁷ «Die Zahl der Bebenopfer in Pakistan nach oben korrigiert», *Neue Zürcher Zeitung*, 9 novembre 2005.

lions de francs ont été débloqués par la DDC pour l'aide en Asie du Sud et quelque 45 experts du Corps suisse d'aide humanitaire ont été déployés sur le terrain. Deux millions de francs ont en outre été versés, notamment au PAM, pour affréter des hélicoptères de transport²⁸. Plusieurs ONG suisses se sont aussi mobilisées.

□ *Catastrophes naturelles en Amérique centrale, dans le Sud des Etats-Unis et aux Caraïbes*

Début octobre 2005, les fortes précipitations et l'ouragan *Stan* en Amérique centrale ont entraîné des glissements de terrain, principalement au Salvador, au Guatemala et dans le Sud du Mexique, avec des conséquences dramatiques sur l'agriculture (début de la récolte du café) et la destruction et l'ensevelissement de nombreuses maisons et de voies de communication. La DDC a envoyé de l'aide pour 800'000 francs²⁹. L'ouragan *Katrina* a été l'un des plus violents de l'histoire des Etats-Unis, provoquant une rupture de digues et de sévères inondations à La Nouvelle-Orléans. En 2005, le nombre de cyclones dévastateurs aux Caraïbes a été particulièrement élevé (une douzaine), ce qui a aussi sollicité des interventions nombreuses et coûteuses pour les organismes des Nations unies³⁰.

4.4. Conférence mondiale de Kobe sur la prévention des catastrophes naturelles (Japon, 18-22 janvier 2005)

Cette conférence internationale était agendée bien avant que ne survienne le tsunami, mais l'actualité a permis d'attirer une attention beaucoup plus grande de l'opinion politique et des gouvernements, avec une présence de plus de 4000 délégués gouvernementaux et non gouvernementaux. La conférence s'inscrivait dans la continuité de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui avait été proclamée par les Nations unies dans les années 1990.

La conférence a rappelé l'urgence de mettre en place et de coordonner au niveau planétaire des programmes de prévention et de préparation pour diminuer les risques et la vulnérabilité des populations exposées aux désastres naturels. L'augmentation du nombre de victimes humaines et l'ampleur des dégâts matériels depuis les années 1980 sont une source d'inquiétude croissante, avec notamment les conséquences des crues, des cyclones, des glissements de terrain, des tremblements de terre, des tsunamis et des épidémies.

La décision la plus concrète de la conférence a été de mettre sur pied un système d'alerte au tsunami dans les pays riverains de l'océan Indien, à l'image de ce qui existe dans le Pacifique.

La conférence a adopté un programme d'action fixant les mesures à prendre pour diminuer d'ici à 2015 l'impact des catastrophes naturelles sur les populations

²⁸ DDC, *Séisme en Asie du Sud. La Suisse augmente sa contribution à 2 millions*, communiqué de presse, 11 octobre 2005.

²⁹ DDC, *Ouragan en Amérique centrale. La Suisse envoie de l'aide d'urgence*, communiqué de presse, 7 octobre 2005; DDC, *Ouragan « Stan » en Amérique centrale. La Suisse accroît son aide*, communiqué de presse, 12 octobre 2005.

³⁰ «Die UNO am Rande der Überforderung», *Neue Zürcher Zeitung*, 12. Oktober 2005. Voir aussi: Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2005*.

menacées³¹. Le cadre d'action décrit les tâches qui incombent aux Etats, aux organisations et institutions régionales et aux organisations internationales. Les Etats doivent prendre des mesures pour la prévention des risques de catastrophe, surveiller l'évolution de ces risques et améliorer l'alerte précoce. Les pays du Nord doivent soutenir la mise en œuvre du cadre d'action dans les pays en développement, intégrer des mesures de prévention dans les programmes d'aide au développement et accroître le financement de la reconstruction après des catastrophes.

La Suisse s'est fortement engagée dès les travaux de préparation de cette conférence. Elle a notamment conduit un atelier sur les dangers présents dans les régions de montagne. Si la conférence a été considérée généralement comme très positive, quelques critiques sont apparues, notamment sur le manque d'engagements concrets des donateurs et la suppression de la référence à la création de nouveaux mécanismes financiers pour aider les pays en développement à mettre sur pied des plans d'action nationaux de prévention des risques de catastrophes³².

4.5. Nouvel emblème pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La conférence diplomatique qui s'est tenue à Genève du 5 au 8 décembre 2005, avec des représentants de 144 Etats, a permis d'adopter un emblème additionnel pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Depuis 1864, la croix rouge et, depuis 1929, le croissant rouge sont les symboles universels du secours aux victimes des conflits armés et des catastrophes naturelles, comme signes visibles de la neutralité des missions humanitaires. L'adoption d'un nouvel emblème était nécessaire pour les Etats qui ne se reconnaissent dans aucun des deux emblèmes (notamment Israël), et les discussions duraient depuis 1999 mais avaient été ralenties par les événements en 2000 au Moyen-Orient. Le *Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à l'adoption d'un signe distinctif additionnel (Protocole III)* a été adopté le 8 décembre 2005 et permet ainsi d'ajouter l'emblème du cristal rouge, un dessin libre de connotation religieuse. La conférence internationale des 192 Etats parties aux Conventions de Genève et des 183 Sociétés nationales membres de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit se réunir en 2006 pour changer les statuts du mouvement afin de prendre en compte la création du nouvel emblème³³.

La Suisse s'était engagée activement dans la préparation de cette conférence, en tant que dépositaire des Conventions de Genève. Elle avait notamment, en novembre 2005, facilité un accord de reconnaissance respective entre le Croissant-Rouge palestinien et le Magen David Adom israélien. La conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey aurait souhaité que l'adoption du nouvel emblème

³¹ Le document final adopté à la Conférence de Kobe s'intitule *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, doc. A/CONF.206/L.2/Rev.1.

³² «Wenig Konkretes zum Katastrophenschutz. Abschluss der Uno-Konferenz in Kobe», *Neue Zürcher Zeitung*, 24. Januar 2005.

³³ CICR, documentation sur le nouvel emblème et sur les conférences tenues depuis l'an 2000, disponible sur le site Internet du CICR, <www.icrc.org>.

puisse se faire par consensus. Suite aux résistances de certains Etats, les discussions se sont prolongées, mais le protocole additionnel a finalement été adopté, par 98 oui, 27 non et 10 abstentions. Une majorité des deux tiers au minimum était nécessaire, soit 90 oui. La Syrie a saisi l'occasion de cette conférence pour réaffirmer sa souveraineté sur le Golan, annexé par Israël en 1981, en demandant – sans l'obtenir – que seul le Croissant-Rouge puisse opérer sur le Golan.

SOURCES

- CAD (OCDE), *Examen par les pairs. Suisse. 2005*, Paris, OCDE, 2005, 126 p., en particulier annexe C, « Evaluation de l'aide humanitaire de la Suisse », pp. 105-115.
- Dayton-Johnson J., *Natural Disasters and Adaptive Capacity*, OECD Development Centre Working Paper, n° 237, Paris, OCDE, August 2004, 40 p.
- Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2005*.
- DDC, *Journée annuelle de l'Aide humanitaire et du CSA « Les catastrophes naturelles »*, Berne, documentation de presse, 1^{er} avril 2005.
- DDC/seco, *Rapport annuel de la coopération internationale de la Suisse 2004*, Berne, 2005, 24 p.
- Chaîne du bonheur, *Rapport annuel 2004*, 2005, 50 p.
- Chaîne du bonheur, *Tsunami. Un an après. Les projets de la Chaîne du bonheur*, décembre 2005, 24 p.
- Institut international du développement durable (IIDD), *Résumé de la Conférence mondiale pour la prévention des catastrophes : 18-22 janvier 2005*, *Bulletin des Négociations de la Terre*, vol. 26, n° 9, 24 janvier 2005, téléchargeable sur Internet: <www.iisd.ca/isdr/wcdr1>.
- Schroeder R., Varga C., van Dok G., *Les défis humanitaires. Les dimensions politiques de l'aide d'urgence*, Caritas Suisse et Caritas Luxembourg, 2005, 164 p.
- Terre des Hommes Lausanne, *Terre des hommes*, dossier sur l'aide d'urgence, mars 2005.
- Werly R., *Tsunami. La vérité humanitaire*, Paris, Editions du Jubilé, 2005.

Presse

- Le Temps*, aide de la Suisse en Thaïlande suite au tsunami, 9 avril 2005 ; « Cachemire : les limites de l'humanitaire », 13 octobre 2005.
- Neue Zürcher Zeitung*, « Erfolgreiche schweizerische Hilfe in Thailand », 26.-27. März 2005 ; « Mehr Prävention gegen Naturkatastrophen. Konsequenzen des Tsunami für die humanitäre Hilfe », 2.-3. April 2005.
- Revue médicale suisse*, « Le don : un "basic instinct" ? », n° 2, 2005 ; « Clarifier la générosité », n° 19, 2005.

SITES INTERNET

- Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (OCHA) : <<http://ochaonline.un.org>>.
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : <www.icrc.org>.
- Direction du développement et de la coopération (DDC) : <www.ddc.admin.ch> aide humanitaire.
- Chaîne du bonheur : <www.bonheur.ch>.

Abréviations

ACAT	Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
ACP	Afrique-Caraïbes-Pacifique
ADPIC	Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (en anglais <i>TRIPs</i>)
AELE	Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse)
AFD	Administration fédérale des douanes
AFF	Administration fédérale des finances
AGCS	Accord général sur le commerce des services (en anglais <i>GATS</i>)
AID	Agence internationale de développement (BM)
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AIF	Agence internationale de la francophonie
ALPC	Armes légères et de petits calibres
AMF	Arrangement multifibre (OMC)
AMGI	Agence multilatérale de garantie des investissements (BM)
AP	Aide publique aux pays et territoires en transition (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
APD	Aide publique aux pays et territoires en développement (selon la liste établie par le CAD, reproduite à la fin de cet <i>Annuaire</i>)
AP(D)	Ensemble de l'APD et de l'AP
APT	Association pour la prévention de la torture
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASRE	Assurance suisse contre les risques à l'exportation (remplace la GRE dès juillet 2006)
ATV	Accord sur les textiles et les vêtements (OMC)
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BIE	Bureau indépendant d'évaluation (FMI)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale (en anglais <i>WB</i>)
BNS	Banque nationale suisse
BRI	Banque des règlements internationaux
BUCO	Bureaux de coordination (DDC)

CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CCI	Centre du commerce international (OMC)
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission des Nations unies pour le développement durable
CDF	Contrôle fédéral des finances
CEI	Communauté des Etats indépendants
CFB	Commission fédérale des banques
CFR	Commission fédérale pour les questions des réfugiés
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CIDD	Comité interdépartemental pour le développement durable (ex-Ci-Rio)
Ci-Rio	Comité interdépartemental de Rio (devenu CIDD en octobre 2004)
CMMI	Commission mondiale sur les migrations internationales
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (en anglais <i>UNCTAD</i>)
COMCOM	Commission fédérale de la communication
COP	Conférence des parties
COP/MOP	Conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au protocole
CPA	Contrôle parlementaire de l'administration (Centre de compétences de l'Assemblée fédérale en matière d'évaluation)
CPE-E	Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPI	Cour pénale internationale
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire
CTBTO	Commission préparatoire pour l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires/ <i>Preparatory Commission for the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization</i>
CTI	Agence pour la promotion de l'innovation (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, OFFT)
DCAF	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève
DDC	Direction du développement et de la coopération (DFAE)
DDPS	Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports
DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DFE	Département fédéral de l'économie
DFP	Département fédéral des finances
DFI	Département fédéral de l'intérieur

DFJP	Département fédéral de justice et police
DTS	Droits de tirage spéciaux
ECOSOC	Conseil économique et social (ONU)
FAfD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAfD	Fonds asiatique de développement
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FF	<i>Feuille fédérale</i> , < www.admin.ch/ch/f/ff/index.html >
FFI	Facilité de financement internationale
FGI	Forum sur la gouvernance d'Internet
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIDH	Fédération internationale des ligues des droits de l'homme
FMI	Fonds monétaire international (en anglais <i>IMF</i>)
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
FNUF	Forum des Nations unies sur les forêts
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FMI)
FSAP	Financial Sector Assessment Programme (IMF and WB ; en français « PESF »)
FSC	Forest Stewardship Council
FSN	Fonds de solidarité numérique
FSO	Fonds des opérations spéciales/ <i>Fund for Special Operations</i> (BID)
G-7/G-8	Groupe des sept pays les plus industrialisés du monde, réunissant la République fédérale d'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. La Russie sera membre à part entière dès 2006 (G-8)
G-10	1. Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays (Bulgarie, Corée du Sud, île Maurice, Islande, Israël, Japon, Liechtenstein, Norvège, Suisse et Taiwan) défendant les aspects non commerciaux de l'agriculture 2. Groupe de certains Etats membres du FMI (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) qui, par le biais des Accords généraux d'emprunt (AGE), octroient au FMI des financements supplémentaires
G-20	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de pays hostiles aux subventions agricoles des pays industrialisés

G-24	Groupe intergouvernemental des vingt-quatre pour les questions monétaires internationales et le développement
G-33	Dans le cadre des négociations sur l'agriculture à l'OMC, groupe de 42 pays, aussi dénommé « Amis des produits spéciaux », défendant les principes de la sécurité alimentaire et du droit au développement rural
G-90	Dans le cadre des négociations à l'OMC, groupe de pays comprenant les pays ACP et les PMA
GAFI	Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (OCDE)
GAMF	Groupe de travail sur les mécanismes de financement (SMSI)
GATS	General Agreement on Trade in Services (en français « AGCS »)
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
GCSP	Centre de politique de sécurité, Genève
GF-ATM	Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme/ <i>Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria</i>
GICHD	Centre international de déminage humanitaire – Genève
GKP	Global Knowledge Partnership
GRE	Garantie contre les risques à l'exportation (seco)
GRI	Garantie contre les risques à l'investissement (seco)
GSsA	Groupe pour une Suisse sans armée
GTGI	Groupe de travail sur la gouvernance d'Internet (SMSI)
HCR	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
HEI	Institut universitaire de hautes études internationales (Genève)
IAMM	International Agenda for Migration Management
IBW	Institutions de Bretton Woods
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICDDR	Centre international de recherche sur les maladies diarrhéiques
ICT4D	ICT for Development Platform
ICTSD	Centre international pour le commerce et le développement durable/ <i>International Centre for Trade and Sustainable Development</i>
IDE	Investissement direct étranger
IFFim	Pilot IFF for Immunization
IFI	Institutions financières internationales
IIC	Inter-American Investment Corporation
IIDD	Institut international du développement durable/ <i>International Institute for Sustainable Development (IISD)</i>
IIF	Institute of International Finance
IIPE	Institut international de planification de l'éducation (UNESCO)

IISD	Institut international du développement durable (IIDD)/ <i>International Institute for Sustainable Development</i>
IMES	Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émi- gration (fusionné avec l'ODR dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)
IMF	International Monetary Front (en français « FMI »)
ISP	Initiative de sécurité contre la prolifération
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ITTO	International Tropical Timber Organization (en français OIBT)
IUED	Institut universitaire d'études du développement (Genève)
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg/ <i>Johannesburg Plan of Implementation</i>
LASRE	Loi fédérale sur l'Assurance suisse contre les risques à l'ex- portation
LBA	Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'ar- gent dans le secteur financier (Loi sur le blanchiment d'argent)
LBI	Loi fédérale sur les brevets d'invention
LEmb	Loi fédérale sur l'application de sanctions internationales (Loi sur les embargos)
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
MDRI	Multilateral Debt Relief Initiative
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uru- guay)
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'ar- gent (DFJP)/ <i>Money Laundering Reporting Office Swit- zerland</i>
MSF	Médecins sans frontières
NEM	Non-entrée en matière
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations unies
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement écono- miques
ODM	Office fédéral des migrations (né de la fusion, au 1 ^{er} janvier 2005, de l'IMES et de l'ODR)
ODR	Office fédéral des réfugiés (fusionné avec l'IMES dans l'ODM au 1 ^{er} janvier 2005)

OED	Département d'évaluation des opérations (BM)/ <i>Operation Evaluation Department (WB)</i>
OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFC	Office fédéral de la culture
OFCOM	Office fédéral de la communication
OFEFP	Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage (devenu OFEV le 1 ^{er} janvier 2006)
OFEN	Office fédéral de l'énergie
OFES	Office fédéral de l'éducation et de la science
OFEV	Office fédéral de l'environnement (ex-OFEFP)
OFP	Office fédéral de la police
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
OGM	Organisme génétiquement modifié
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux (en anglais <i>ITTO</i>)
OIM	Organisation internationale des migrations
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce (en anglais <i>WTO</i>)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement (ONU)
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUDI	Organisation des Nations unies pour le développement industriel
ONU-HABITAT	Programme des Nations unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida
ORD	Organe de règlement des différends (OMC)
OSAR	Organisation suisse d'aide aux réfugiés
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OSEC	OSEC Business Network Switzerland
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique Nord
OVM	Organisme vivant modifié
PA	Pays en développement plus avancés
PAM	Programme alimentaire mondial
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PEP	Pool d'experts suisse pour la promotion civile de la paix
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier (FMI et BM; en anglais <i>FSAP</i>)
PIB	Produit intérieur brut
PLS	Parti libéral suisse
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises

PNB	Produit national brut
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PPP	Partenariat pour la paix (OTAN)
PPTE	Pays pauvres très endettés
PRD	Parti radical-démocratique suisse
PS	Parti socialiste suisse
PSI	Policy Support Instrument (FMI)
PVD	Pays en voie de développement
RNB	Revenu national brut
RO	<i>Recueil officiel des lois fédérales</i> , < www.admin.ch/ch/f/as/index.html >
RS	<i>Recueil systématique du droit fédéral</i> , < www.admin.ch/ch/f/rs/rs.html >
RSI	Règlement sanitaire international (RSI)
SACU	Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland)
seco	Secrétariat d'Etat à l'économie
SFI	Société financière internationale (BM)
SII	Société interaméricaine d'investissement (BID)
SIPPO	Programme suisse pour la promotion des importations/ <i>Swiss Import Promotion Program</i>
SMSI	Sommet mondial sur la société de l'information
SOFI	Swiss Organisation for Facilitating Investments
SPM	Société pour les peuples menacés
SRAS	Syndrome respiratoire aigu sévère
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté (BM et FMI)
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TNP	Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires
TRIAL	Association suisse contre l'impunité/ <i>Track Impunity Always</i>
TRIPs	Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights (en français « ADPIC »)
UDC	Union démocratique du centre
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCTAD	United Nations Conference on Trade and Development (en français « CNUCED »)
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

UNIFEM	Fonds des Nations unies pour le développement de la femme
UNITAR	Institut des Nations unies pour la formation et la recherche
UNMAS	Service des Nations unies pour l'action antimines/ <i>UN Mine Action Service</i>
UNRIC	Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale (Bruxelles)
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient/ <i>United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees</i>
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
USP	Union suisse des paysans
USS	Union syndicale suisse
VNU	Programme des volontaires des Nations unies
WB	World Bank (en français « BM »)
WTO	World Trade Organization (en français « OMC »)

Liste des pays bénéficiaires de l'aide établie par le CAD, 1^{er} janvier 2003^a

Partie I: Pays et territoires en développement (aide publique au développement)

PMA – Pays les moins avancés

Afghanistan	Guinée équatoriale	Rwanda
Angola	Guinée-Bissau	Salomon, îles
Bangladesh	Haïti	Samoa
Bénin	Kiribati	São Tomé et Príncipe
Bhoutan	Laos	Sénégal
Burkina Faso	Lesotho	Sierra Leone
Burundi	Liberia	Somalie
Cambodge	Madagascar	Soudan
Cap-Vert	Malawi	Tanzanie
Centrafricaine, Rép.	Maldives	Tchad
Comores	Mali	Timor-Leste
Congo, Rép. dém.	Mauritanie	Togo
Djibouti	Mozambique	Tuvalu
Erythrée	Myanmar	Vanuatu
Ethiopie	Népal	Yémen
Gambie	Niger	Zambie
Guinée	Ouganda	

PFR – Pays à faible revenu (RNB par habitant <745 dollars en 2001)

*Arménie	Inde	*Ouzbékistan
*Azerbaïdjan	Indonésie	Pakistan
Cameroun	Kenya	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Congo, Rép.	*Kirghize, Rép.	*Tadjikistan
Corée, Rép. dém.	*Moldova	Vietnam
Côte d'Ivoire	Mongolie	Zimbabwe
*Géorgie	Nicaragua	
Ghana	Nigeria	

PRITI – Pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure (RNB par habitant 746-2975 dollars en 2001)

Afrique du Sud	Honduras	Serbie-et-Monténégro
*Albanie	Irak	Sri Lanka
Algérie	Iran	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Belize	Jamaïque	Surinam
Bolivie	Jordanie	Swaziland
Bosnie-Herzégovine	*Kazakhstan	Syrie
Chine	Macédoine	Thaïlande
Colombie	(ex-Rép. yougoslave)	♦ Tokelau
Cuba	Maroc	Tonga
Dominicaine, Rép.	Marshall, îles	Tunisie
Egypte	Micronésie, Etats fédérés	*Turkménistan
El Salvador	Namibie	Turquie
Equateur	Niue	♦ Wallis-et-Futuna
Fidji	Paraguay	Zones sous administration
Guatemala	Pérou	palestinienne
Guyana	Philippines	

^a Les listes I et II du CAD sont définies chaque année par le Comité d'aide au développement de l'OCDE.

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.

PRITS – Pays à revenu intermédiaire, tranche supérieure (RNB par habitant 2976-9205 dollars en 2001)

♦ Anguilla	Dominique	Palaos, îles
Antigua-et-Barbuda	Gabon	Panama
Arabie saoudite	Grenade	Seychelles
Argentine	Liban	Saint-Kitts-et-Nevis
Barbade	Malaisie	♦ Sainte-Hélène
Botswana	Maurice	Sainte-Lucie
Brésil	♦ Mayotte	Trinité-et-Tobago
Chili	Mexique	♦ Turks et Caïques, îles
Cook, îles	♦ Montserrat	Uruguay
Costa Rica	Nauru	Venezuela
Croatie	Oman	

PRE – Pays à revenu élevé (RNB par habitant > 9206 dollars en 2001)

Bahreïn

Partie II: Pays et territoires en transition (aide publique)

Pays de l'Europe centrale et orientale /

Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI)

* Bélarus	* Lettonie	* Russie
* Bulgarie	* Lituanie	* Slovaquie
* Estonie	* Pologne	* Tchèque, Rép.
* Hongrie	* Roumanie	* Ukraine

PED PA (Pays et territoires en développement plus avancés)

♦ Antilles néerlandaises	Emirats arabes unis	Malte
♦ Aruba	♦ Falkland, îles	♦ Nouvelle-Calédonie
Bahamas	♦ Gibraltar	♦ Polynésie française
♦ Bermudes	♦ Hongkong, Chine	Qatar
Brunei	Israël	Singapour
♦ Caïmans, îles	Koweït	Slovénie
Chypre	Libye	Taipei chinois
Corée	♦ Macao	♦ Vierges, îles (RU)

Source : <www.oecd.org/cad>

* Pays d'Europe centrale et orientale et nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (PECO/NEI).

♦ Territoire.